

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD357

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 1ER A

I. – À l'alinéa 9, substituer aux deux occurrences du mot :

« les »

les mots :

« l'organe délibérant des ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« arrêtent »

le mot :

« arrête ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« transmettent »

le mot :

« transmet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de transparence et de démocratie locale, nous souhaitons que les organes délibérants à la fois des communes mais également des EPCI soient associés à la définition des zones propices à l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.

Nous estimons que ces compétences ne peuvent relever d'un pouvoir personnel du maire ou du président d'intercommunalité. Renforcer l'acceptabilité de l'implantation des énergies renouvelables sur les territoires suppose, pour les députés de la France Insoumise, de favoriser une meilleure association de la population et par conséquent que la définition des zones propices fasse a minima l'objet d'un véritable débat, sanctionné par un vote au sein des conseils municipaux.